

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Cinquième Session
Genève, 29 mai – 2 juin 2017

RAPPORT SUR LA PRESTATION DE SERVICES CONSULTATIFS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE EN RAPPORT AVEC LE MANDAT DU CWS

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l'Assemblée générale en 2011 en ce qui concerne le mandat du Comité des normes de l'OMPI (CWS) et à soumettre régulièrement des rapports écrits sur le détail des activités menées en 2016 dans lesquels le Secrétariat ou le Bureau international de l'OMPI "s'efforceront de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété industrielle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle" (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). Une liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l'assistance technique (<http://www.wipo.int/tad/fr/index.jsp>).

2. Les normes de l'OMPI étant appliquées dans divers systèmes et outils, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d'informations pertinentes en matière de normes de propriété intellectuelle.

FORMATION À L'UTILISATION DES NORMES DE L'OMPI ET ASSISTANCE TECHNIQUE

3. En réponse à la demande de l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), le Bureau international a dispensé une formation sur les normes de l'OMPI, notamment sur la norme ST.96, à Madrid (Espagne) en juin 2016, aux fins d'aider l'OEPM à développer ses nouveaux systèmes informatiques sur la base de cette norme.

4. Par ailleurs, le Bureau international a dispensé, au moyen de courriers électroniques, de forums en ligne et de rencontres physiques, des conseils techniques pour aider plusieurs offices de propriété industrielle à utiliser les normes de l'OMPI.

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES INSTITUTIONS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE UTILISANT LES NORMES DE L'OMPI

5. Le programme 15 a pour objectif de renforcer les systèmes de traitement et les infrastructures techniques des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux afin qu'ils puissent assurer des services offrant un meilleur rapport coût/efficacité et de plus grande qualité à leurs parties prenantes. L'assistance fournie est conforme aux recommandations du Plan d'action pour le développement visant à renforcer les infrastructures institutionnelles et techniques des offices et des institutions de propriété industrielle. Les services prévus par le programme comprennent notamment la fourniture de conseils techniques, l'évaluation des besoins opérationnels, la définition de la portée et la planification des projets, l'analyse du processus opérationnel, le développement et le déploiement continus des solutions opérationnelles spécialement adaptées à l'administration des droits de propriété intellectuelle et à l'échange des documents de priorité et des résultats des recherches et des examens, l'établissement de bases de données sur la propriété intellectuelle, l'assistance à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et à la préparation des données pour la publication en ligne et l'échange électronique des données, la formation et le transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété industrielle, et l'appui aux systèmes fournis par l'OMPI. Le cas échéant, l'assistance porte sur les normes de l'OMPI sur les données et l'information en matière de propriété intellectuelle. Les formations sur le terrain, le parrainage et les ateliers régionaux de formation représentent une partie significative des travaux du programme et jouent un rôle essentiel dans l'obtention des résultats escomptés.

6. Dans le contexte de ce programme, des activités ont été entreprises en 2016 avec 85 offices de propriété industrielle, notamment 15 ateliers de formation régionaux ou sous-régionaux. À la fin de l'année 2016, 81 offices de pays en développement du monde entier utilisaient activement les solutions opérationnelles de l'OMPI, qui comprennent les normes de l'OMPI, pour l'administration de leurs droits de propriété intellectuelle. Un élément essentiel du programme pour l'exercice en cours consiste à améliorer le niveau de service des offices en les aidant à accéder à davantage de services en ligne pour le dépôt des demandes et la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle. On trouvera davantage d'informations sur le site Web du programme d'assistance technique de l'OMPI à l'intention des offices de propriété industrielle à l'adresse http://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/technicalassistance.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGENTS DES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET DES EXAMINATEURS AUX FINS D'UTILISATION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

7. Sur demande, les séminaires et sessions de formation à l'utilisation des classifications internationales ci-dessous ont été organisés en 2016 à l'intention des agents des offices de propriété industrielle et des examinateurs. Dans ce cadre, l'intérêt des normes de l'OMPI y afférentes a été expliqué.

- Formation à la classification de Vienne pour les examinateurs de demandes de marques, au Koweït du 6 au 7 mars 2016 ;
- Formation aux classifications de Nice et de Vienne pour les examinateurs de demandes de marques, à Doha (Qatar) du 28 au 31 mars 2016 ;
- Formation à la classification de Vienne pour les examinateurs de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels à l'Office marocain de la propriété industrielle, par vidéoconférence, du 21 au 22 novembre 2016 ; et
- Séminaire de formation sur la classification internationale des brevets (CIB) pour la Direction générale des droits de propriété intellectuelle, à Jakarta (Indonésie) du 6 au 8 décembre 2016.

FAIRE MIEUX CONNAITRE LES NORMES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

8. Afin de faire mieux connaître les normes de propriété industrielle dans les pays en développement et de faciliter la participation physique d'un plus grand nombre de ces pays à l'élaboration d'une norme de l'OMPI nouvelle ou révisée, comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale en octobre 2011, la participation à la reprise de la quatrième session du CWS de cinq pays en développement ou parmi les moins avancés (PMA) a été financée par le Bureau international.

9. En 2016, le site Web consacré aux normes de l'OMPI a été repensé et complètement modifié afin de faciliter l'accès aux normes fréquemment utilisées et à celles qui présentent le plus d'intérêt pour certains groupes d'utilisateurs tels que les offices de propriété industrielle, les utilisateurs de l'information en matière de propriété intellectuelle et les déposants (voir <http://www.wipo.int/standards/fr/index.html>). En outre, pour faire mieux connaître les normes de l'OMPI, le Bureau international a créé une brochure en six langues qui est disponible sur le site Web de l'Organisation à l'adresse <http://www.wipo.int/export/sites/www/standards/en/pdf/standards-brochure-web.pdf>.

ÉCHANGE DE DONNEES EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

10. Le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété industrielle, notamment dans certains groupes de pays en développement pour promouvoir l'échange de données en matière de propriété intellectuelle en vue de faciliter l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle provenant de ces offices aux utilisateurs de ces pays. L'échange de données en matière de propriété intellectuelle a été organisé conformément aux normes pertinentes de l'OMPI. Les collections de marques des pays ci-après ont été intégrées à la base de données mondiale sur les marques au cours de l'année 2016 : Géorgie, Jordanie, Malaisie, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Espagne ; les collections de brevets des pays ci-après ont été intégrées dans la base de données Patentscope au cours de l'année 2016 : Chine (modèles d'utilité outre les collections existantes de brevets de la Chine) et Royaume-Uni (texte intégral outre les collections existantes de données bibliographiques du Royaume-Uni).

11. Le CWS est invité à prendre note des activités du Bureau international menées en 2016, liées à la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle, portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport pertinent qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa session d'octobre 2017, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

[Fin du document]